

L'aide à l'achat

➤ Qui ?

Sont concernées toutes les personnes majeures et domiciliées sur le territoire de Mauges Communauté, sans condition de ressources, pour l'achat d'un VAE neuf à partir du 1^{er} janvier 2020. Une seule subvention par foyer.

➤ Comment ?

Téléchargez le dossier de demande de subvention sur www.mooj.fr

Complétez-le et retournez-le,

accompagné des pièces justificatives demandées, à :
MAUGES COMMUNAUTÉ - Service Mobilités
Rue Robert Schuman - La Loge
CS 60111 - Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES Cedex

⌚ Quand ?

Seuls les VAE achetés à partir du 1^{er} janvier 2020 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.

Combien ?

 100 €

de subvention pour un vélo à assistance électrique simple.

 350 €

de subvention pour un biporteur / triporteur à assistance électrique.

➤ Besoin de conseils ?

Pour l'achat de votre VAE, n'hésitez pas à vous rapprocher des vélocistes du territoire. Ils sauront vous conseiller sur les différents modèles et options.

En savoir plus : mooj.fr

Service Mobilités de Mauges Communauté
La Loge • rue Robert Schuman
CS 60111 Beaupréau 49600 Beaupréau-en-Mauges Cedex
T 02 41 70 13 61
mooj@maugescommunaute.fr

 Rejoignez-nous sur facebook !
@maugescommunaute



Vélos à Assistance Électrique

Mauges Communauté



Photo © Arcade Cycles + Shutterstock
réf. 200454 - graphibus.fr

mooj.fr
T 02 41 70 13 61



La location

➤ Pour qui ?

Sont concernés tous les actifs, avec ou sans emploi, majeurs et domiciliés sur le territoire de Mauges Communauté.

➤ Comment ?

Pour louer un Vélo à Assistance Électrique (VAE), contactez le service mobilités au

02 41 70 13 61

ou à mooj@maugescommunaute.fr

Demande de réservation possible via le formulaire sur le site mooj.fr rubrique «vélo».



La location d'un vélo est possible pour une durée de 3 mois, renouvelable 1 fois.



Pendant la période de location, le vélo est votre pleine propriété. Vous l'hébergez à votre domicile et le rechargez vous-même.



⌚ Quand ?

Dès que vous êtes intéressé !

Si tous les vélos sont loués au moment de votre appel, vous serez recontacté dès qu'un vélo sera disponible.

➤ Combien ça coûte ?



15 €

par mois pour les demandeurs d'emploi.



30 €

par mois pour les salariés. La location est éligible à la participation employeur (prise en charge de 50 % de l'abonnement).



Quand faut-il payer ?

Tous les mois,

le montant de la location sera prélevé sur le compte bancaire indiqué lors de la réservation.

Un dépôt de garantie sera demandé lors de la réception du VAE. Il sera restitué en fin de location ou après résiliation.

Pour plus d'infos, contactez mooj@maugescommunaute.fr ou **02 41 70 13 61**



La Sécurité

Les vélos sont équipés d'écarteurs de danger et de panier à l'avant. Chaque utilisateur doit s'équiper d'un casque de protection et respecter le code de la route.

